



COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DÉCISION DU MAIRE N°08/2025

1.1.8 Marchés publics : Rénovation de la Tour Louise
Avenants n° 1 du lot n°2 et 3

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique,
- Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du conseil municipal,
- Vu la délibération n°19/2020, du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de maire de la commune,
- Vu la délibération n°29/2020, du conseil municipal du 27 juillet 2020, portant délégation d'attributions au maire, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis d'appel public à concurrence pour les travaux de « rénovation de la Tour Louise », envoyé à la publication le 11 juin 2024, dans le cadre d'une procédure adaptée,
- Vu la décision du maire n° 26/2024 attribuant le lot n°2 du marché de travaux de rénovation de la Tour Louise à l'entreprise AHJ SCOP,
- Vu la décision du maire en°21/2024 déclarant infructueuse la procédure de passation du lot n°3 du marché public de travaux pour la rénovation de la Tour Louise, en raison de l'absence d'offre
- Vu la décision du maire n° 28/2024 attribuant le lot n°3 du marché de travaux de rénovation de la Tour Louise à l'entreprise SAS SEVESTRE ETANCHEITÉ dans le cadre d'une passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable suite à déclaration d'infructuosité de la procédure de passation initiale,
- Considérant les travaux de descentes d'eaux pluviales initialement prévus au lot n°3 à réaliser par le lot n°2,
- Considérant les travaux de la variante 1 arase visible depuis l'extérieur initialement prévus au lot n°2 à réaliser par le lot n°3,
- Considérant la nécessité pour prendre en compte ces réalisations de modifier par avenants le montant du lot n° 2 du marché ainsi que le montant du lot n°3 du marché,
- Considérant que conformément à l'article L2194-1 du Code de la commande publique, lesdits avenants ne changeraient pas la nature globale du marché,

DÉCIDE

Article 1 : De modifier par avenants les montants des lots n° 2 et 3 du marché de travaux pour la rénovation de la Tour Louise comme suit :

Numéro de l'avenant	Identification du titulaire du marché public	Objet de l'avenant	Incidence financière
n°1 - lot 2	AHJ SCOP 54, rue de l'Artisanat 81150 CORDES SUR CIEL	Modification du montant initial du marché en raison de : -Plus-value pour la réalisation de descente d'eau pluviale conformément au point 3.2.2.7 du CCTP (+ 432,90 € HT) - Moins-value pour la réalisation de la variante 1 de l'arase visible depuis l'extérieur, point 2.3.4.10 du CCTP transféré du lot n°2 au lot n°3 (-1801,31 € HT) Montant de l'avenant n°1/lot 2 : -1368,41 € HT Nouveau montant total du marché pour le lot n°2 : 116 798,25 € HT Soit un écart de -1,2 % par rapport au marché initial	Oui
n°1 - lot 3	SAS SEVESTRE ETANCHEITÉ 90, avenue J.J. Rousseau 81380 GRAULHET	Modification du montant initial du marché en raison de : - Plus-value pour la réalisation de la variante 1 de l'arase visible depuis l'extérieur, point 2.3.4.10 du CCTP (+1801,31 € HT) -Moins value pour la réalisation de descente d'eau pluviale conformément au point 3.2.2.7 du CCTP transféré du lot n°3 au lot n°2 (- 432,90 € HT) Montant de l'avenant n°1/lot 3 : + 1368,41 € HT Nouveau montant total du marché pour le lot n°3 : 10 655,77 € HT Soit un écart de 14,7 % par rapport au marché initial	Oui

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 25 février 2025

Le Maire,

Elisabeth CLAVERIE



Certifié exécutoire

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.